

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/173 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux investigations géotechniques sur le réseau routier de la Collectivité Territoriale de Corse avec le groupement d'entreprises Hydrogéotechnique Sud-Est - SARL Peretti Travaux Spéciaux.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : MARCHE DE SERVICE - INVESTIGATION GEOTECHNIQUE SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant les investigations géotechniques sur le réseau routier de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du C.M.P. ;
- Le marché est fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande (article 77 du C.M.P.) passé pour un an à compter de la date de démarrage des prestations. Il sera reconductible trois fois. Le Maître d'Ouvrage dispose de trois mois avant la date anniversaire pour notifier au titulaire sa décision éventuelle de reconduire le marché d'une année supplémentaire ;
- Les montants minimum et maximum annuels des prestations du marché sont respectivement de 40 000,00 € HT et 600 000,00 € HT ;
- Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés conjoints ; dans ce cas, le mandataire du marché sera obligatoirement le prestataire chargé des prestations intellectuelles (études géotechniques) ;
- Les variantes sont autorisées ;
- Les prix sont révisables.

Les prestations sont financées sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Il est recherché l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

- La valeur technique (coefficient 0,6), jugée à partir du mémoire technique remis par le candidat, et décomposée ainsi :
 - moyens en personnels dont disposera le candidat pour réaliser les prestations du présent marché: pondération 0,28 ;
 - moyens en matériels dont disposera le candidat pour réaliser les prestations du présent marché: pondération 0,22 ;
 - organisation proposée pour la réalisation des prestations : pondération 0,10.
- Le prix des prestations apprécié au vu du détail estimatif valorisé et renseigné par le candidat (coefficient 0,3) ;
- Le délai d'intervention d'urgence (coefficient 0,1).

Le nombre de plis reçus est de 5.

Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de l'offre	Candidat
1	Hydrogéotechnique Sud-Est - SARL Peretti Travaux Spéciaux
2	CEBTP
3	ERG - Sondatech
4	CETE Méditerranée - CORSE GEOSCIENCES
5	IMSRN

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 avril 2011, a décidé d'analyser les offres de tous les candidats suivants, au vu du rapport d'analyse.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

N° d'ordre	Candidat	Montant HT du détail estimatif test
1	Hydrogéotechnique Sud-Est - SARL Peretti Travaux Spéciaux	202 686,00 € H.T.
2	CEBTP	199 500,00 € H.T.
3	ERG - Sondatech	266 249,00 € H.T.
4	CETE Méditerranée - CORSE GEOSCIENCES	225 650,75 € H.T.
5	IMSRN	189 288,80 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au Groupement Hydrogéotechnique Sud-Est - SARL Peretti Travaux Spéciaux au vu du rapport d'analyse des offres. Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux investigations géotechniques sur le réseau routier de la Collectivité Territoriale de Corse avec le groupement d'entreprises Hydrogéotechnique Sud-Est - SARL Peretti Travaux Spéciaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.